

 **PRIMEUR**

JUIN 2023 N° 10

Un bovin sur deux abattu à moins d'une heure trente de son exploitation

En 2022, 4 209 420 bovins élevés dans des exploitations françaises ont été abattus en France métropolitaine. Pour rejoindre leur lieu d'abattage, la moitié d'entre eux ont parcouru un trajet de moins d'une heure trente. Les temps de trajets les plus faibles sont observés en Bretagne, et les plus élevés dans le Nord-Est. Les veaux laitiers parcourent des trajets plus longs, nombre d'entre eux étant abattus dans des établissements spécialisés plutôt que dans un abattoir de proximité. Depuis 2005, les temps de trajet des bovins se sont allongés de 14 minutes, du fait de la diminution du nombre d'abattoirs sur le territoire. Ils augmentent néanmoins peu dans les départements d'élevage. Les trajets des veaux laitiers, déjà plus longs que ceux des autres catégories, ont davantage augmenté.

En 2022, 4 209 420 bovins élevés dans des exploitations françaises (cf. méthodologie) ont été abattus en France métropolitaine, tandis qu'environ 1 540 000 bovins ont été exportés vivants vers d'autres pays. Parmi les bovins abattus sur le territoire français, 61,5 % étaient de races allaitantes. En proportion, ce sont les vaches qui sont les plus abattues (37,0 %), devant les veaux (25,4 %). Avant de rejoindre les abattoirs français, les bovins sont amenés à voyager plus ou moins longtemps.

La moitié des bovins parcourent moins d'une heure trente avant d'être abattus

En 2022, un bovin sur deux a parcouru un trajet de moins d'une heure et demie pour être abattu (figure 1), en supposant que tous les trajets sont effectués d'une seule traite par la route (cf. méthodologie). Les trajets de moins d'une demi-heure concernent 10 % des effectifs. À l'opposé, une même proportion a fait un trajet de plus de quatre heures pour rejoindre l'abattoir.

Des temps de trajet plus courts en Bretagne

En moyenne, ce sont deux heures (plus précisément 1h59) qui séparent le bovin de l'abattoir. Cette moyenne présente des disparités selon les régions. Les temps de trajets les plus faibles sont observés depuis la Bretagne : 1h26, soit 33 minutes de moins qu'en moyenne nationale (carte 1). C'est en Ile-et-Vilaine, que les trajets sont les plus courts (1h15). Depuis les Pays de la Loire (1h49), la Normandie (1h52), l'Auvergne-Rhône-Alpes (1h52) et

l'Occitanie (1h55), les temps de trajet sont un peu moins élevés qu'au niveau national. Ces régions, avec la Bretagne, sont celles qui fournissent le plus grand nombre de bovins à l'abattage. Ce sont celles aussi qui concentrent le plus d'abattoirs (encadré).

Les temps de trajet les plus élevés sont observés depuis le Nord-Est de la France métropolitaine. Les bovins en provenance de l'Aisne parcourent ainsi en moyenne 3h09 pour rejoindre l'abattoir. Cette durée est portée à 3h04 pour les bovins en

Figure 1
Un bovin sur deux parcourt un trajet de moins d'1h30 pour rejoindre l'abattoir

Répartition des bovins élevés et abattus en France métropolitaine en 2022 selon le temps de trajet les séparant de l'abattoir

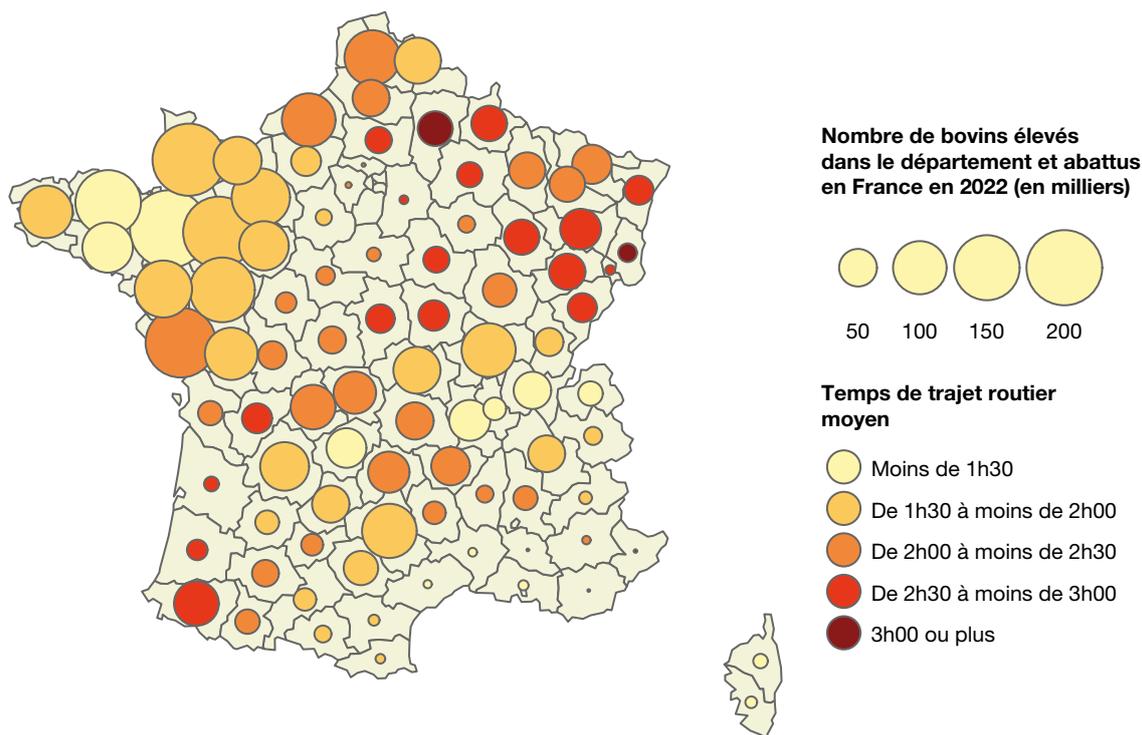
	1 bovin sur 10 a parcouru un trajet de moins de...	1 bovin sur 4 a parcouru un trajet de moins de...	1 bovin sur 2 a parcouru un trajet de moins de...	3 bovins sur 4 ont parcouru un trajet de moins de...	9 bovins sur 10 ont parcouru un trajet de moins de...
Temps de trajet des bovins abattus	30 min	51 min	1h30	2h31	4h12

Source : BDNI (traitement SSP)
Champ : Ensemble des bovins abattus en France métropolitaine en 2022 et provenant d'exploitations françaises.

Carte 1

En moyenne, moins d'1h30 de trajet pour les bovins en provenance de Bretagne

Temps de trajet moyen entre la dernière exploitation d'élevage et l'établissement d'abattage en 2022



Source : BDNI (traitement SSP)

Champ : Ensemble des bovins abattus en France métropolitaine en 2022 et provenant d'exploitations françaises.

Note de lecture : En 2022, le temps moyen du trajet routier entre la dernière exploitation et l'abattoir pour des bovins provenant des Pyrénées-Atlantiques (environ 70 000 têtes) est compris entre 2h30 et 3h.

provenance du Haut-Rhin et à 2h55 pour ceux du Bas-Rhin. Dans le Sud, les trajets sont également plus longs dans les départements situés le long de la façade atlantique (Pyrénées-Atlantiques, Landes et Gironde). Exceptés les Pyrénées-Atlantiques, ces départements ne sont pas d'importants bassins d'élevage de bovins. Ils envoient peu d'animaux à l'abattage.

Des veaux laitiers plus éloignés de l'abattoir

Au sein des élevages, il y a peu de disparités entre les différentes catégories de bovins. Les temps de trajets sont similaires sauf pour les veaux (*figure 2*). Les veaux laitiers sont en moyenne plus éloignés de l'abattoir que les autres catégories de bovin : 15 minutes de durée de trajet

en plus par rapport à la moyenne. Près d'un veau laitier sur deux est abattu dans un établissement spécialisé, ce qui concourt à augmenter leur temps de trajet. À l'inverse, les veaux allaitants sont les plus proches des abattoirs : - 15 minutes par rapport à la moyenne nationale. Contrairement aux veaux laitiers, ils sont abattus plus fréquemment dans des abattoirs non spécialisés situés à proximité de leur exploitation.

Figure 2

Le trajet des veaux laitiers plus long de 15 minutes

Répartition et temps de trajet moyen entre la dernière exploitation d'élevage et l'établissement d'abattage, par catégorie de bovin et type de production, en 2022

	Races laitières		Races allaitantes		Total – toutes races	
	Part des bovins abattus	Durée moyenne	Part des bovins abattus	Durée moyenne	Part des bovins abattus	Durée moyenne
Vaches	19,3 %	2h00	17,7 %	2h03	37,0 %	2h02
Veaux de boucherie	11,9 %	2h14	13,5 %	1h44	25,4 %	1h59
Génisses de boucherie	2,3 %	2h00	12,2 %	1h56	14,5 %	1h57
Mâles de boucherie	5,0 %	2h00	18,1 %	1h53	23,1 %	1h55
Ensemble des bovins abattus	38,5 %	2h05	61,5 %	1h55	100,0 %	1h59

Source : BDNI (traitement SSP)

Champ : Ensemble des bovins abattus en France métropolitaine en 2022 et provenant d'exploitations françaises.

Allongement de 14 minutes des trajets entre 2005 et 2022

Entre 2005 et 2022, le temps moyen de trajet séparant un bovin de l'abattoir a augmenté de 14 minutes, passant de 1h45 à 1h59 (*données complémentaires*). Cette augmentation s'est faite de manière linéaire entre 2005 et 2019 (autour de 1 minute en plus par an). En 2018, le temps de trajet moyen dépasse légèrement la barre des 2h00. Depuis cette date, cette durée a tendance à se stabiliser.

Au cours de la période, les temps de trajet inférieurs à 1h00

Figure 3
De plus en plus de trajets longs pour rejoindre l'abattoir

Part des bovins élevés et abattus en France métropolitaine par tranche de temps moyen de trajet les séparant de l'abattoir

	2005	2022
Moins de 1h00	38,3 %	31,6 %
De 1h00 à moins de 1h30	18,2 %	19,0 %
De 1h30 à moins de 2h00	13,6 %	14,5 %
De 2h00 à moins de 2h30	8,6 %	9,8 %
2h30 ou plus	21,3 %	25,1 %
Total	100 %	100 %

Source : BDNI (traitement SSP)
 Champ : Ensemble des bovins abattus en France métropolitaine en 2005 et en 2022 et provenant d'exploitations françaises.

concernent de moins en moins de bovins (31,6 % contre 38,3 %) (figure 3). À l'inverse, la part des trajets supérieurs à 2h30 augmente. Alors qu'ils ne représentaient en 2005 que 21,3 % des abattages de bovins, cette proportion atteint 25,1 % en 2022. Cette évolution est en partie due à la baisse, notamment à partir de 2010, du nombre d'abattoirs de bovins présents en France métropolitaine. Face à ces fermetures, les éleveurs doivent se rediriger vers d'autres établissements plus éloignés.

Des trajets à peine plus longs dans les départements d'élevage

À l'Ouest et au Nord-Ouest, dans les départements fournissant le plus grand nombre de bovins à l'abattage, les temps de trajets se sont peu rallongés entre 2005 et 2022. Moins de 10 minutes se sont ajoutées dans la Manche (+ 7 min), les Côtes-d'Armor (+ 5 min), le Finistère (+ 7 min), le Morbihan (+ 5 min) et le Maine-et-Loire (+ 5 min) (Carte 2). En Vendée, le temps de trajet moyen s'est en revanche allongé de 33 minutes. Dans d'autres

départements où les effectifs abattus sont importants, le temps de trajet moyen a diminué comme en Mayenne (- 6 minutes), ou est resté stable comme dans l'Orne, la Loire-Atlantique, l'Ille-et-Vilaine ou le Pas-de-Calais.

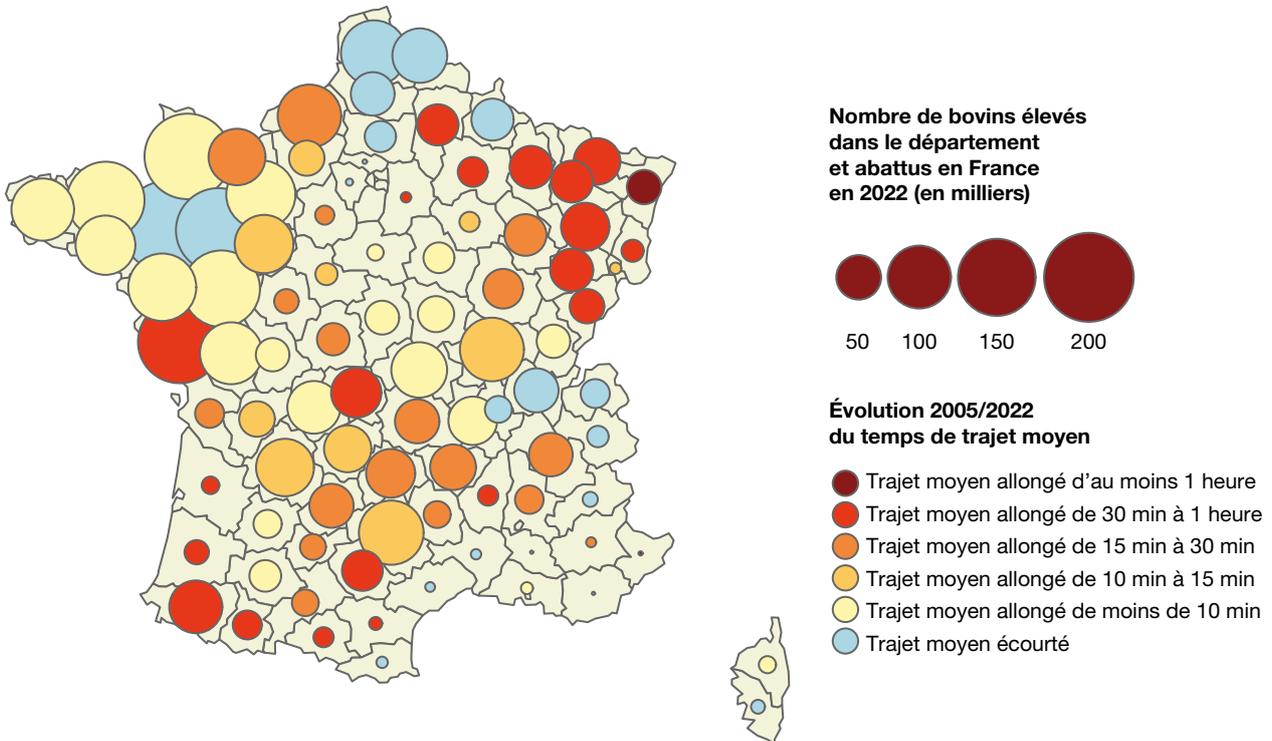
Sur la période, les temps de trajet vers les abattoirs ont le plus augmenté dans le Sud-Ouest et le Nord-Est : + 34 minutes pour les bovins abattus en provenance de la région Grand-Est, + 19 minutes pour ceux de Nouvelle-Aquitaine ou d'Occitanie. Les départements les plus impactés par la hausse (comme le Bas-Rhin et la Marne dans le Nord-Est ou les Hautes-Pyrénées, l'Ariège, l'Aude et le Tarn dans le Sud-Ouest) produisent toutefois peu de bovins destinés à la boucherie.

Des temps de trajets rallongés pour les veaux

Entre 2005 et 2022, les temps de trajet entre la dernière exploitation d'élevage et l'abattoir augmente autant pour les bovins de races allaitantes que pour ceux de races laitières. C'est pour les veaux que la

Carte 2
Moins de 10 minutes ajoutées aux trajets des bovins bretons

Évolution du temps de trajet moyen entre la dernière exploitation d'élevage et l'établissement d'abattage, entre 2005 et 2022



Source : BDNI (traitement SSP)
 Champ : Ensemble des bovins abattus en France métropolitaine en 2005 et en 2022 et provenant d'exploitations françaises.
 Note de lecture : Le temps moyen du trajet routier entre la dernière exploitation et l'établissement d'abattages des bovins provenant des Pyrénées-Atlantiques (environ 70 000 têtes en 2022) a augmenté de 30 min à 1 heure entre 2005 et 2022.

Figure 4
Les trajets des veaux allongés de 20 minutes entre 2005 et 2022

Évolution 2005/2022 du temps de trajet moyen entre la dernière exploitation d'élevage et l'établissement d'abattage, par catégorie de bovin et type de production entre 2005 et 2022

	Races laitières	Races allaitantes	Total – toutes races
Vaches	+ 10 min	+ 14 min	+ 12 min
Veaux de boucherie	+ 26 min	+ 19 min	+ 20 min
Génisses de boucherie	+ 16 min	+ 10 min	+ 11 min
Mâles de boucherie	+ 8 min	+ 12 min	+ 10 min
Ensemble bovins abattus	+ 15 min	+ 14 min	+ 14 min

Source : BDNI (traitement SSP)
 Champ : Ensemble des bovins abattus en France métropolitaine en 2005 et en 2022 et provenant d'exploitations françaises.

hausse des temps de trajet est la plus importante (+ 20 min) (figure 4). Les trajets s'allongent davantage pour les veaux laitiers, déjà concernés par des trajets plus importants vers des établissements d'abattage spécialisés. Ce sont 26 minutes qui s'ajoutent à leur temps de trajet moyen. Le trajet des veaux allaitants s'allonge également plus fortement que pour les autres catégories (+ 19 minutes).

Marion Roué
 SSP – Bureau des statistiques végétales et animales.

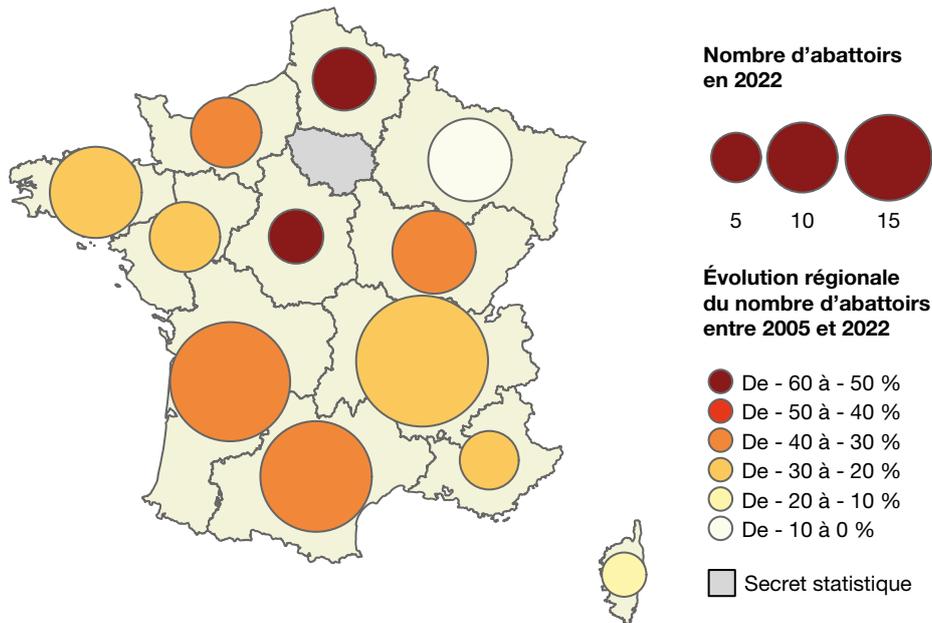
Encadré : répartition géographique des abattoirs bovins et évolution depuis 2005

En 2022, la France métropolitaine compte 181 établissements d'abattages de bovins, soit près de 80 de moins qu'en 2005 (données complémentaires). Autour de 270 jusqu'en 2010, leur nombre a fortement diminué entre 2010 et 2015 où un quart des abattoirs ont disparu. La baisse s'est poursuivie plus modérément jusqu'en 2020. Depuis cette date, le nombre d'abattoirs est stable.

Entre 2005 et 2022, plus de la moitié des établissements d'abattages de bovins ont fermé en Hauts-de-France et Centre-Val de Loire (carte 3). En Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie, le nombre d'abattoirs a diminué de près d'un tiers. C'est le cas également en Bretagne et Pays de la Loire, plus grandes régions productrices de bovins laitiers. En Auvergne-Rhône-Alpes, région où se concentre le plus grand nombre d'abattoirs, un quart des établissements présents en 2005 ne le sont plus en 2022. La plus faible baisse est observée en Grand Est où moins de 10 % des abattoirs ont cessé leur activité au cours de la période. Dans cette région, les établissements abattent un nombre important d'animaux originaires des pays frontaliers (cf. méthodologie).

Carte 3
Baisse du nombre d'établissements abattant des bovins sur tout le territoire

Évolution régionale du nombre d'établissements abattant des bovins entre 2005 et 2022



Source : BDNI (traitement SSP)
 Champ : établissements d'abattage de France métropolitaine ayant abattu au moins 1 bovin entre 2005 et 2022.
 Note de lecture : En Bretagne, 17 établissements ont abattu au moins un bovin au cours de l'année 2022. C'est 30 à 20 % de moins qu'en 2005.

Méthodologie

La base de données nationale d'identification (BDNI) est une base de données administrative dont l'objectif est le suivi sanitaire des animaux de rente sur le territoire français. C'est la base de référence pour les informations relatives à l'identification et à la traçabilité des bovins en France. Selon la BDNI, l'effectif de bovins présents dans les élevages français au 1^{er} janvier 2022 était de 17 159 383 bovins.

Sont considérés dans le cadre de cette étude les bovins de tout âge et de toute race abattus en France métropolitaine entre 2005 et 2022 et dont la dernière exploitation d'élevage est elle-même située en France métropolitaine. Les flux depuis les pays frontaliers ne sont pas pris en compte : les animaux élevés à l'étranger et abattus en France métropolitaine ne rentrent pas dans le champ de l'étude. De même, les trajets des animaux élevés en France et abattus à l'étranger ne sont pas non plus pris en compte. Les données relatives aux bovins rentrant dans le cadre de l'étude et à la localisation de leur dernière exploitation d'élevage sont issues d'extractions de la BDNI. Les données relatives aux abattages proviennent également de la BDNI.

Les exploitations d'élevage et les établissements d'abattage sont localisés à la commune, faute de pouvoir géolocaliser chaque site précisément.

Le temps de trajet entre une exploitation et un établissement d'abattage correspond au trajet routier entre le centre des deux communes. Le calcul du trajet séparant une exploitation et un abattoir situés dans la même commune donne donc un temps de trajet nul.

Les trajets routiers sont calculés à l'aide du moteur de recherche open source OSRM (Open Source Routing Machine) permettant d'obtenir les plus courts chemins dans un réseau routier (<https://project-osrm.org/>). Le calcul des distances et des temps de trajet se fait en considérant que les mouvements d'animaux sont effectués d'une seule traite et sans arrêt. Les distances sont calculées pour toutes les années (selon les conditions routières de 2022).

Définitions

Bovins allaitants : bovins de races à viande aussi dénommé « allaitant », car spécialisé dans la production de viande. Les trois principales races allaitantes en France sont la Charolaise, la Blonde d'Aquitaine et la Limousine. Les bovins de races mixtes sont considérés comme des bovins allaitants dans la présente publication.

Bovins laitiers : bovins de races laitières et élevés pour la production de lait. Les trois principales races laitières en France sont la Prim Holstein, la Montbéliarde et la Normande.

Veau de boucherie : bovin engraisé et abattu à moins de 8 mois.

Génisse de boucherie : bovin femelle n'ayant jamais vêlé, engraisé pour la production de viande.

Vache : bovin femelle ayant déjà vêlé au moins une fois.

Mâle de boucherie : bovin mâle, engraisé pour la production de viande.